



MOTION RELATIVE AU PROJET DE LOI BLANQUER SUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

Présentée par le Groupe Majoritaire

Le projet de loi pour une Ecole de la confiance devrait être présenté devant le Sénat mi-mai.

Lors de son examen par la commission éducation de l'Education nationale fin janvier, un amendement a été adopté, introduisant un article 6 ter relatif à la création des Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux (EPSF).

Ces établissements pourraient être composés de classes des écoles d'un secteur et du collège et dirigés par une même direction qui aurait en charge différents niveaux scolaires de divers cycles et des établissements relevant de la compétence de plusieurs collectivités.

Ces établissements seraient créés par le Préfet, sur proposition des collectivités concernées et après simple avis des représentants locaux de l'Education nationale. Si des conventions multi-partenariales sont prévues pour organiser la gouvernance de ces nouveaux établissements, ce projet interroge en plusieurs points.

Un tel projet remet en cause l'organisation historique de l'Ecole de la République. Il est inscrit dans une loi par amendement et sans aucune concertation préalable des instances représentatives de l'éducation nationale, des syndicats, des collectivités, des fédérations de parents d'élèves notamment alors que les expérimentations sur l'école du socle n'ont fait l'objet d'aucune évaluation.

Le Département, directement concerné par cet article partage les nombreuses inquiétudes légitimes autour de ce projet de loi. En effet, dans une telle organisation, que devient la fonction de directeur d'école ? Cela signifie-t-il un regroupement physique, géographique des établissements ? Comment sera géré, le temps périscolaire, la restauration ?

Aujourd'hui, un tel projet apparaît incohérent au regard du maintien nécessaire d'un climat scolaire apaisé, d'établissements à taille humaine, d'une relation étroite, de confiance au sein des écoles, collèges pour que les élèves, collégiens, parents et équipes éducatives puissent dialoguer dans un climat de confiance et pour l'épanouissement et la réussite des élèves.

Le Groupe Majoritaire du Département de la Gironde demande au Gouvernement de retirer cet article 6ter de ce projet de loi.